

- de condamner le message haineux qui l'accompagne, notamment les croix gammées et les inscriptions « dégage » et « escroc » qui constitue des actes intolérables, portant atteinte non seulement à la personne, mais aussi à l'ensemble des valeurs républicaines et à la démocratie que nous défendons,
- de saluer l'engagement du Maire au service de notre commune et de réaffirmer notre confiance dans son engagement et dans le travail accompli au service de nos concitoyens,
- d'affirmer avec force que la violence, sous toute ses formes, n'a pas sa place dans notre société, encore moins dans le cadre des relations qui doivent prévaloir au sein de notre collectivité

Et, nous n'oublions pas tous ceux qui parmi vous, au quotidien, subissent des comportements intolérables qui impactent l'exercice de nos mandats et la vie de notre collectivité.

Monsieur JACQUIER Hervé fais lecture de la délibération ci-rapportant.

1) Motion de soutien du Conseil Municipal à Monsieur le Maire, Jacky HECQUET

Vu les articles L. 2123-34 et L. 2123-35 du code général des collectivités territoriales, « La commune est tenue de protéger le maire et les élus municipaux ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté. Les conjoints, enfants et descendants directs des élus municipaux précités bénéficient de la même protection ».

La protection de la commune s'étend également aux voies de fait, injures ou diffamations dont Monsieur le Maire Jacky HECQUET est victime dans le cadre de l'exercice de ses fonctions de Maire de la commune de Beaulieu-sur-Loire.

Le conseil municipal décide de soutenir Monsieur le Maire Jacky HECQUET contre les dégradations à caractère malveillant, dirigés contre lui et sa famille.

Cet acte malveillant a été commis le dimanche 26 janvier 2025. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie de Briare pour dégradation sur biens envers une personne dépositaire de l'autorité publique consécutive avec des messages à caractères insultants et discriminants à l'égard de Monsieur le Maire mettant en cause ses actions mais aussi ses relations personnelles et visant également des membres de sa famille.

Le conseil municipal s'élève unanimement contre ces pratiques intolérables dans le cadre de sa fonction d' élu de la commune et indique que ces actes sont dirigés pour nuire à sa personne et ses proches.
Le conseil municipal réaffirme solennellement son soutien à Monsieur Le Maire, Jacky HECQUET.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la délibération.

Monsieur JACQUIER Hervé donne la parole à Madame DESCHAMPS Céline.

Madame DESCHAMPS remercie le Conseil Communautaire pour avoir adopté une motion de soutien envers Monsieur HECQUET Jacky et remercie toutes les personnes, élus et administrés, présentes.
Elle fait lecture des messages reçus de :

- la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye,
- Monsieur le Maire de OUSSON-SUR-LOIRE, Monsieur CROISSANT Didier,
- Monsieur le Maire de FEINS-EN-GATINAIS, Monsieur BODIER Pierre,
- Madame le Maire de LANGESSE, Madame CORCELLE Nadège,
- Monsieur le Maire de NEUVY-SUR-LOIRE, Monsieur BONDEUX Patrick,
- Monsieur THOUVENIN Daniel, représentant de L'Union Départementale des Maires Ruraux du Loiret,
- Madame BROCAS Sophie, Préfète du Loiret.